Coordinateur en Matière de Sécurité et de Santé sur les Chantiers temporaires ou mobiles - Niveau B

Sécurité - Secourisme

Continue

Durée

81h

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Certificat

Pratique en entreprise / Alternance

Non

Métier en pénurie / Fonction critique

Non

Mission d'un coordinateur:

- procéder à des analyses des risques liés à la sécurité et la santé sur le chantier et dans ses environs ainsi que lors de travaux ultérieurs éventuels;
- proposer les mesures de prévention;

suivre l'évolution du niveau de sécurité et de santé des installations sur le chantier de construction;

gérer l'ensemble des risques sur le chantier de construction et en particulier les risques résiduels identifiés par la méthode d'analyse précitée;

motiver et de former les autres intervenants, peu importe leur niveau, à garantir leur propre sécurité et santé ainsi que celles des autres personnes concernées par l'ouvrage ou par des travaux ultérieurs à celui-ci.

Conditions d'accès

Être titulaire, au minimum, d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Une expérience dans le domaine de la construction est fortement conseillée pour participer à cette formation.

Programme

Contenu

Programme conforme à l'annexe IV, partie B, section II de l'AR du 25 janvier 2001. Outre les aspects théoriques, la formation aborde les aspects pratiques du métier avec des mises en situation, des exercices et des visites de chantier.

Module A : Introduction

Module B : Réglementation

Module C : Accidents et dommages à la santé sur les chantiers

Module D : Les divers acteurs, leur rôle et les aspects juridiques

Module E : Risques spécifiques et mesures de prévention

Module F : Méthodes pour le dépistage et l'évaluation des risques

Module G : Missions et aptitudes du coordinateur

Module H : Les instruments lors de la coordination

Module I : La coordination en pratique

Liège - Sainte-Beuve

Boulevard Sainte-Beuve, 1 4000 Liège

04 229 84 20

Accueil :

Du lundi au jeudi : de 8h15 à 21h45

Le vendredi : de 8h15 à 17h15

04 229 84 30

formation.continue@centreifapme.be

Conditions d'admission

Être titulaire, au minimum, d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Une expérience dans le domaine de la construction est fortement conseillée pour participer à cette formation.

Bon à savoir

Agréée auprès du SPF Emploi, Travail et concertation sociale.

Formation agréée par l'Ordre des Architectes sous le numéro 18050005 pour 61 points.

Consultez l'ensemble du catalogue de formations continues du Centre IFAPME Liège-Huy-Verviers sur le site webwww.formation-continue.be *(https://www.formation-continue.be/)* .

Pour tout renseignement, contactez-nous au 04/229.84.20 ou via formation.continue@centreifapme.be